Bulletin Municipal n°27
Juillet 2026













Commune de Valdelaume

Mairie de VALDELAUME

Adresse : 1, rue du Puits Grelet
Hanc - 79110 VALDELAUME
Tel: 05 49 29 83 63
Mail : mairie-valdelaume@paysmellois.org

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h
Mardi: 13h30 – 17h30
Mercredi: 13h30 – 17h 30
Jeudi : 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h

Secrétaire de mairie : Sabine Ardillon

Maire : Emmanuel Caquineau 06 08 99 96 72
1ère adjointe : Isabelle Baudrit 06 22 03 50 85
2ème adjointe : Eric Desaivres 06 27 73 65 08
3ème adjointe : Odile Rault 06 42 15 12 21
Conseillère municipale déléguée :
Mathilde Garçonnet-Sillon 06 81 60 08 71

Les conseillers :

Katie Collier, Joël Dempuré, Sylvie Rumeur, Elodie Chaigneau, Laurent Goichon, Nicolas Magneron, Jessica Fragneau, Monique Fragneau, Etienne Babin, Stéphane Paquereau, Jacques Jolly, Jean-François Bernard, Gilles Domergue

SOMMAIRE

Le mot du Maire	**Page 3**
La mairie vous informe	**Pages de 4 à 25**
Vie associative	**Pages de 26 à 29**
Infos diverses	**Pages de 30 à 32**

Le mot de l'équipe municipale

➢ **14 juillet**



➢ **Dimanche 26 juillet : Fête d'été de Valdelaume au préau de Pioussay**

Sur réservation uniquement



Bulletin inscription à remettre avant le 10 juillet 2026
avec votre règlement par chèque à l'ordre du trésor public
dans la boîte aux lettres de la mairie à Hanc (renseignements au 05-49-29-83-63)

TARIF HABITANT : 10 euros/personne (gratuit jusqu'à 15 ans)

Nom – Prénom : .....Nombre adultes/enfants : .....

Adresse.....Tél : .....

TARIF personnes hors commune : 15 euros/personne (gratuit jusqu'à 15 ans)

Nom-Prénom : .....Nombre adultes/enfants :.....

Adresse.....Tél : .....

EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026 à 20H30 à HANC

Présents :
Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, RAULT Odile, DESAIVRES Éric, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, BERNARD Jean-François, DOMERGUE Gilles, BABIN Etienne, FRAGNEAU Monique, MAGNERON Nicolas, COLLIER Katie, DEMPURE Joël, GOICHON Laurent

Absents excusés : JOLLY Jacques (Pouvoir), RUMEUR Sylvie (Pouvoir), CHAIGNEAU Elodie

VOTE DES COMPTES 2025

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que lors de la précédente réunion du conseil municipal le budget 2025 avait été détaillé par chapitre et par compte, que le budget est composé d'une section fonctionnement et d'une section investissement. Il ressort le résultat suivant :
En excédent de la section de fonctionnement : 267677€ ;
En déficit d'investissement : 76055.62€
M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions concernant le budget 2025 puis demande à Isabelle BAUDRIT de faire voter les comptes 2025 après être sorti de la salle de conseil. Le budget 2025 est adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET 2026

De même lors du précédent conseil, il avait été détaillé l'ensemble des chapitres et lignes du budget prévisionnel 2026. Il leur propose de reprendre les comptes pour lesquels les notifications préfectorales ont été reçues.

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années les travaux effectués sur les bâtiments, voirie, environnement…l'ont été en autofinancement. Au vu de la baisse des aides et de la hausse des prix, il est nécessaire d'étaler les travaux à envisager et de financer certains par un emprunt par exemple.

- ✓ Pour cette année, il est prévu le changement du chauffage sur les logements de Hanc, la révision du logement de Bouin, rue des Cyprès après le départ du locataire, l'achat de panneaux de signalisation, de refaire la réserve incendie à l'Houmelée, Solin de la Salle des Fêtes d'Ardilleux, matériel informatique, réparation de la cloche d'Ardilleux, neutralisation du poteau électrique devant l'église de Bouin.

Stéphane PAQUEREAU demande s'il ne serait pas possible de remplacer un des tracteurs tondeuses ? M. le Maire rappelle que deux des trois tracteurs fonctionnent bien pour le moment, et que le troisième peut encore servir.

Laurent GOICHON propose de remplacer le fourgon qui commence à être en mauvais état. C'est certainement un investissement à envisager dans le courant du mandat.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques, Il fait passer au vote le budget prévisionnel 2026 qui est adopté à l'unanimité et qui s'équilibre ainsi :
Section de fonctionnement : 1 004 458.00 €
Section d'investissement : 174 155.62 €

VOTE DES TAXES D'IMPOSITION 2026

Le Conseil municipal prend connaissance de la notification des bases et des taux d'imposition de la commune pour l'année 2026 :
Taxe Foncière Bâtie : 31,36
Taxe Foncière Non Bâtie : 53,19
Taxe d'Habitation (sur résidence secondaire) : 11,94
Produit attendu pour le budget 2026 : 314 877€
M. le Maire propose d'augmenter les impôts de 2 %, un débat s'ensuit ; après vote des membres, aucune augmentation des taux ne sera appliquée cette année par 8 voix contre, 7 voix pour et 2 abstentions.

VOTE DES SUBVENTIONS

M. le Maire propose de voter les subventions 2026.

Action pass-sport loisirs	60€ par enfant/an (dans la limite du montant de l'adhésion)
Aide aux voyages scolaires	50€ par enfant/an
Eclas 79 (Mot à mot)	100€
Abri de Chef Boutonne	100€
Hôpital de Ruffec	200€
Hôpital des Enfants Poitiers	100€
ADMR	500€
Ecole de Pioussay	1500€ (frais de transport scolaire…)
Associations Communales	150€/an/association (avec condition d'organisation d'animation ouverte à tous)
Anciens combattants	250€
Association Transport Solidaire	100€

- ✓ Concernant les associations d'anciens combattants : jusqu'à présent lors des cérémonies du 8 mai et 11 novembre nous recevions des Bleuets de France pour la quête dont l'intégralité des fonds était reversée à l'Association Nationale des Anciens Combattants à Paris (ANACR).

Aujourd'hui, l'ANACR n'enverra plus de bleuets sauf si nous faisons une commande informatisée, aussi M. le Maire propose de verser un montant équivalent aux quêtes perçues annuellement (environ 250€) à une association locale d'anciens combattants.
Il met au vote cette proposition qui est acceptée à l'unanimité. Les habitants seront informés qu'il n'y aura plus de vente de bleuets mais uniquement une quête au bénéfice de cette association locale.

- ✓ Concernant l'association Transport Solidaire : cette association existe sur le secteur du Mellois et permet à toute personne de bénéficier d'un accompagnement contre une petite indemnité kilométrique pour aller faire ses courses, pouvoir aller à un rendez-vous médical sur Niort ou autres, etc…C'est une association de bénévoles.

M. le Maire informe que plusieurs personnes de la commune utilisent cette aide et propose de verser une subvention de 100€ à cette association.
M. le Maire met au vote cette proposition qui est acceptée à l'unanimité.
Un article avec toutes les coordonnées de l'association figurera dans le prochain bulletin municipal.

M. le Maire met au vote l'ensemble de ces subventions qui sont votées à l'unanimité

CREATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF A MI-TEMPS TEMPORAIRE

En prévision du départ en retraite progressive de notre secrétaire de Mairie, M. le Maire souhaite anticiper et recruter sur un poste dans un premier temps à mi-temps en CDD, sur une période d'un an, soit 17H50 par semaine à compter du 1er septembre 2026.
Pour ce faire, il demande au conseil de bien vouloir créer ce nouveau poste dans les effectifs de la commune. A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à créer un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à mi-temps, les crédits seront inscrits au budget 2026.

DESIGNATION DES MEMBRES POUR COMMISSIONS

- ➢ Désignation Commission Impôts : 24 noms d'habitants de la commune sont proposés à la demande de la Préfecture qui en retiendra certains pour siéger à cette commission
- ➢ Désignation des membres du Conseil pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales : Mme FRAGNEAU Monique et M. GOICHON Laurent
- ➢ Désignation d'un délégué au CNAS (Prestations sociales pour le personnel) : M. CAQUINEAU Emmanuel
- ➢ Désignation de 2 délégués ID79 et CAUE (projets patrimoniaux) : Isabelle BAUDRIT et Emmanuel CAQUINEAU

PLANNING DES MANIFESTATIONS

Sondage : le résultat du sondage réalisé auprès des habitants de la commune :
Choix N°1 : 33 réponses (Apéritif 14 juillet et fête estivale avec repas dans l'été avec petite participation)
Choix N°2 : 13 réponses (uniquement une fête avec repas le 14 juillet)
Choix N°3 : 11 réponses (uniquement une fête estivale avec repas dans l'été)

Le Conseil municipal valide le choix des habitants à savoir, apéritif 14 juillet avec une fête estivale dans l'été avec petite participation.

La fête communale est fixée pour cette année au dimanche 26 juillet 206 à Pioussay (la date pour les prochaines années sera peut-être fixée plus tard dans l'été)

Pour les autres manifestations ou cérémonies, un planning va être défini pour fixer les lieux afin de tourner dans chaque ancienne commune ; d'ores et déjà, il est fixé :

Le 8 mai se fera à la Salle des Fêtes du Breuil-Coiffaud
Le 14 juillet se fera sur la chaume à Hanc
Le 11 novembre se fera à Ardilleux

Questions diverses

- Le locataire de Bouin (angle rue du Bagoudet) vient de donner son préavis, il faudra faire une pré-visite pour vérifier les travaux à prévoir
- Une demande pour l'achat de peupliers a été faite à la commune, ils se situent sur un terrain appartenant à la commune et situés en ZE0001 (ancien Syndicat de l'Aume), il faudra se renseigner sur le prix du marché et savoir si le bois est bon à couper.
- Joël DEMPURE demande comment obliger les locataires de la commune à entretenir leur terrain, car les deux logements sur le Breuil-Coiffaud ne sont pas bien entretenus. M. le Maire indique qu'un courrier leur a déjà été envoyé.
- Un rappel est fait aux associations de vérifier auprès de la Mairie avant d'arrêter une date de manifestation, la réservation de salle.

Fin de la réunion à 23H30

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 05/06/2026 à 9H30 à HANC

Présents :
Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, BAUDRIT Isabelle, DESAIVRES Éric, RAULT Odile, DOMERGUE Gilles, DEMPURE Joël, JOLLY Jacques, RUMEUR Sylvie, PAQUEREAU Stéphane, BABIN Etienne, GARCONNET-SILLON Mathilde, CHAIGNEAU Elodie.
Absents excusés : FRAGNEAU Monique, BERNARD Jean-François, GOICHON Laurent, MAGNERON Nicolas, FRAGNEAU Jessica, COLLIER Katie.
Secrétaire de séance : Mme Isabelle BAUDRIT

Elections sénatoriales
Vu le décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté préfectoral 79-2026-05-22.00001 du 22 mai 2026,
Monsieur Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Gilles Domergue, Odile Rault, Mathilde Garçonnet-Sillon et Elodie Chaigneau et de la secrétaire de séance, Isabelle Baudrit.
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

- **Election de 5 délégués titulaires**

Monsieur Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de 5 délégués titulaires en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :
- RAULT Odile……12 voix
- DESAIVRES Éric…… 12 voix
- BAUDRIT Isabelle…… 12 voix
- JOLLY Jacques…… 12 voix
- CAQUINEAU Emmanuel…… 12 voix

Rault Odile, Desaivres Éric, Baudrit Isabelle, Jolly Jacques et Caquineau Emmanuel ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires et acceptent pour les élections sénatoriales.

- **Election des délégués suppléants**

Monsieur Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :
- DOMERGUE Gilles……..12 voix
- RUMEUR Sylvie……12 voix
- GARCONNET-SILLON Mathild… 12 voix

Domergue Gilles, Rumeur Sylvie, Garçonnet-Sillon Mathilde ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus et acceptent en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Budget 2026

VOTE DES COMPTES 2025

VOTE DU BUDGET 2026

BILAN DES COMPTES	2025	VOTE 2026
Dépenses de fonctionnement	773 490.74	1 004 458
Recettes de fonctionnement	1 041 168.36	1 004 458
Excédent Fonctionnement 2025	267 677.62	
Dépenses d'investissement	197 227.77	166 555.62
Recettes d'investissement	121 172.15	166 555.62
Déficit d'investissement (001)	76 055.62	

Résultats à affecter sur le budget 2026

001 = - 76 055.62

1068 = + 76 055.52

002 = + 191 622.00 (267 677.62 – 76 055.62)

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Réalisé 2025	Vote 2026
011 CHARGES GENERALES	160 236.24	285 258.00
012 PERSONNEL	342 517.70	368 800.00
014 FNGIR	43 192.00	44 000.00
023 AUTOFINANCEMENT INV	0.00	83 500.00
65 PARTICIPATIONS	214 681.84	210 900.00
66 INTERETS EMPRUNTS	12 862.96	11 000.00
67 CHARGES EXCEP	0.00	500.00
68 PROVISIONS	0.00	500.00
A REPARTIR		
TOTAL	773 490.74	1 004 458.00

Recettes	Réalisé 2025	Vote 2026
002 EXCEDENT N-1	212 448.03	191 622.00
013 REMB SALAIRES	30 526.16	15 000.00
70 VENTE PRODUITS/SERVICES	26 355.80	14 000.00
73 IMPOTS + CCMELLOIS	417 421.90	419 977.00
74 DOTATIONS	305 000.48	308 559.00
75 LOCATIONS	49 397.26	53 800.00
76 PROD FINANCIERS	0.00	100.00
77 PROD EXCEPTIONNELS	0.00	1 300.00
78 PROVISIONS	18.73	100.00
TOTAL	1 041 168.36	1 004 458.00

INVESTISSEMENTS

Dépenses	2025		VOTE 2026
1641	Rembt capital emprunts	60 584.84	57 000.00
21311	Travaux logement Ardilleux barrière	0,00	6 500.00
21318	Travaux salle Breuil/Logement Pioussay	11 430.49	0.00
2132	Travaux logement Pioussay/logement Bouin	49 025.68	20 00.00
2152	Aménagement cour mairie/ panneaux signalisation	0.00	0.00
215384	Sobriété énergétique	65 808.10	0.00
21578	Matériel atelier	0,00	0.00
2183	Matériel informatique et de bureau	0.00	5 000.00
2184	Mobilier (vitrine/table picnic..)	1 857.91	0.00
2188	Autres mobilier ou matériel	7 934.75	0.00
Autres dépenses (001/165)		586.00	0.00
TOTAL DEPENSES 2025		197 227.77	TOTAL 2026 165 555.62

	2025		VOTE 2026
001	Excédent investissement n-1	21 980.48	0.00
1323	Cap79 colombariums	3 780.91	0.00
1328	Sieds Eclairage public	22 790.29	0.00
1641	Emprunt	80 000,00	0.00
10222	FCTVA	14 259.65	5 000.00
1068	Affectation résultats	57 339.52	76 055.62
165	caution	1 021.30	2 000.00
021	Autofinancement	0.00	83 500.00

TOTAL RECETTES 2025 121 172.15 TOTAL RECETTES 2026 166 555.62

INFOS MAIRIE : TRAVAUX – Voirie et Bâtiment

Avec l'arrivée du printemps, les agents communaux ont, comme chaque année, assuré l'entretien des espaces verts, des cinq cimetières ainsi que des neuf réserves incendie.

Ils ont également procédé au broyage des accotements sur les 180 km de chemins de la commune, ainsi qu'à l'élagage des talus bordant les routes goudronnées.

Le gyrobroyeur est intervenu sur les chemins en terre, tandis qu'un cultivateur a été utilisé au centre des chemins calcaires afin de limiter la repousse de l'herbe.

Afin de fleurir et d'embellir les villages, des fleurs annuelles ont été plantées dans les lieux habituels en début de saison.

Depuis la mi-juin, en raison des fortes températures que nous connaissons, les agents assurent l'arrosage des plantations réalisées cette année, à raison de deux à trois fois par semaine, ainsi que celui des plantes vivaces et des différents arbustes plantés les années précédentes.

L'eau utilisée pour cet arrosage est prélevée dans la réserve incendie à ciel ouvert de L' Houmelée, actuellement mise hors service en raison d'une fuite de la bâche. Une fois cette réserve vidée, elle sera condamnée et remplacée par une réserve souple de 120 m^3, identique à celles déjà installées sur les autres réserves incendie de la commune.

En période de fortes chaleurs, les agents adaptent leurs horaires de travail en débutant leur journée dès 6 h 30. Les congés d'été sont également échelonnés afin d'assurer une permanence des services techniques tout au long de cette période.

Par ailleurs, la commune a acheté quatre panneaux de signalisation routière avertissant les automobilistes d'un risque de traversée de chaussée par des marcheurs. Ces panneaux seront prêtés aux associations lors de l'organisation de randonnées pédestres.







ENVIRONNEMENT

➢ Environnement et débroussaillage

L'époque des feux arrive avec la chaleur alors soyons particulièrement vigilants à nous éviter des feux de broussailles autour de chez nous et dans les champs à proximité.

Même si dans notre région, il n'existe pas « d'obligation légale » de débroussailler sa propriété, il en va du bon sens, du respect de son voisinage, du bien-vivre ensemble.

L'obligation légale de débroussaillement dépend de la situation géographique des terrains. Débroussailler les abords de votre habitation permet de créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt. Si votre terrain n'est pas soumis à cette obligation, le débroussaillement reste recommandé pour diminuer les risques d'incendies à proximité.

Notre cadre de vie est particulièrement attrayant, ne risquons pas de gâcher cela.

Que dit la Loi en cas d'obligation : « Vous avez l'obligation de débroussailler votre terrain et de le maintenir en état débroussaillé s'il est situé **à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie**.

Le débroussaillement doit être réalisé autour de votre habitation et autres installations de toute nature sur une profondeur minimum de **50 mètres**. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), le débroussaillement doit être fait sur une profondeur maximale de **10 mètres** de part et d'autre de la voie.

Dans les zones urbaines délimitées par un plan local d'urbanisme (PLU), le débroussaillement concerne, en plus, **l'intégralité de votre parcelle**. »Nous rappelons qu'il est INTERDIT de brûler quoi que ce soit ! Restons vigilants ensemble !





Horaires d'ouverture des déchèteries

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU
HORAIRES DES CENTRES DE VALORISATION

Centres de valorisation	Aigondigné *(Mougon)* Brioux-sur-Boutonne Celles-sur-Belle Chef-Boutonne Lezay Melle Sauzé-entre-Bois
Horaires annuels	Lundi au samedi* : 9h-12h / 14h-17h
Horaires été (15 juin-31 août)	Lundi au samedi* : 7h-13h

** Hors jours fériés*

Direction de la prévention et gestion des déchets
www.melloisenpoitou.fr
preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr
05 49 27 56 79

➢ Travaux réalisés par le SMABACAB sur une partie de l'Aume amont

Le SMABACAB, dont le siège est à SAINT FRAIGNE (16) à la Maison de l'Eau, est le syndicat en charge de la gestion, de l'entretien et du suivi de l'Aume (notamment). Différents travaux ont déjà été réalisés depuis déjà quelques années, notamment à partir du pont de l'Aume à LA HALTE partie en aval. Ces travaux déjà réalisés ont montré leurs bénéfices au cours des dernières années.

Aujourd'hui ce sont des travaux de recharge du lit par radiers sur la partie amont, toujours à partir du pont de l'Aume à LA HALTE mais remontant sur un kilomètre vers la source. Ce chantier a fait l'objet d'un repérage par toute l'équipe du SMABACAB pour définir l'emplacement des différents radiers sur une demie journée.

Dans un premier temps il a fallu créer des ouvertures dans la ripisylve, afin de faciliter le passage des engins et la réalisation des futurs travaux, cela a nécessité la mobilisation de 3 agents du SMABACAB, sur 3 jours de travail notamment du bûcheronnage et du débroussaillage.

Puis la réalisation des radiers par 2 agents (1 chauffeur et 1 assistant) sur trois semaines (sans compter les coupures dues à la météo !), ce sont environ 1000 tonnes de pierres livrées par la carrière de St-Fraigne par un camion-benne avec son chauffeur sur une période de huit jours avec environ huit rotations par jour.

Dès la fin du gros de ces travaux une remise en état des ornières est prévue ainsi que la végétalisation des aménagements par implantation d'une végétation hélophyte, notamment des iris et des joncs en pied de berge.

Ces travaux ont pour mérite de faire remonter le niveau d'eau sur tout un linéaire et ont un intérêt essentiellement au printemps, permettant de ralentir la vidange de la nappe qui accompagne le cours d'eau.

Vous souhaitez en connaître plus sur ce Syndicat, n'hésitez pas à consulter leur site : https://www.smabacab







Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AUTOMNE DES **BIODÉCHETS**

De septembre à décembre 2026

DISTRIBUTION COMPOSTEURS DANS LES COMMUNES



J'allège ma poubelle, je m'équipe !

L'ensemble des distributions est ouvert à tous les habitants du territoire Mellois en Poitou, quelle que soit leur commune de résidence.

Inscription sur le site melloisenpoitou.fr, par téléphone au 05 49 27 56 79 ou en scannant le QR CODE.

Votre inscription fera l'objet d'un e-mail de confirmation, vérifiez votre boîte !

MERCI DE RESPECTER L'HORAIRE CHOISI

- **MELLE** *32 route de Beausoleil 79500*
  - ***Mercredi 2 septembre, à 15h.***
  - ***Mercredi 16 septembre, à 15h***
  - ***Mercredi 30 septembre, à 15h***
  - ***Mercredi 14 octobre, à 15h***
  - ***Mercredi 4 novembre, à 15h***
  - ***Samedi 21 novembre, à 10h et 11h***
  - ***Mercredi 25 novembre, à 15h***
  - ***Mercredi 8 décembre, à 15h***



- **CELLES-SUR-BELLE** *1 rue Daniel Archaimbault 79370*
  - ***Mercredi 9 septembre, à 15h***
  - ***Samedi 12 septembre, à 10h et 11h***
  - ***Mercredi 23 septembre,à 15h***
  - ***Mercredi 7 octobre, à 15h***
  - ***Mercredi 28 octobre, à 15h***
  - ***Mercredi 18 novembre, à 15h***
  - ***Mercredi 2 décembre, à 15h***
- **FRESSINES** *aux ateliers municipaux, route de Mougon 79370*
  - ***Mardi 15 septembre, à 18h***
  - ***Samedi 7 novembre, à 10h et à 11h***
- **CHEF-BOUTONNE -TILLOU** *à la salle des fêtes, place du Pina, Tillou 79110*
  - ***Jeudi 24 septembre, à 17h***
  - ***Mercredi 18 novembre, à 11h***
- **LEZAY** *Place du kioske , sous l'avancée des halles aux volailles 79120*
  - ***Lundi 5 octobre, à 15h***
- **SAUZE-ENTRE-BOIS** *Place des Halles, Sauzé-entre-Bois 79190*
  - ***Samedi 10 octobre, à 10h et 11h***
- **BRIOUX-SUR-BOUTONNE** *Salle du Marais, chemin des dames 79170*
  - ***-Mercredi 28 octobre, à 11h***
  - ***-Mardi 24 novembre, à 15h***

COMPOSTEUR GRATUIT
INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Prévention des déchets Mellois en Poitou
Tous acteurs !

30 minutes pour s'équiper et tout connaître sur le compostage !

Plus d'informations : Direction prévention gestion des déchets
preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr
05 49 27 56 79 - melloisenpoitou.fr MelloisenPoitou

Mellois en POITOU COMMUNAUTÉ DE COMMUNES — FRANCE NATION VERTE — ADEME — RÉGION Nouvelle-Aquitaine

➢ Nos « amis » les rats, c'est l'affaire de tous !

Nous rappelons ici sans vouloir stigmatiser quiconque que les rats vivent parmi nous, et qu'il faut être vigilant.

Depuis toujours l'homme a cohabité avec les rats, mais rappelons-nous aussi des grandes épidémies dans les siècles passés qui ont mis en lumière leur prolifération et le facteur risque pour l'être humain. Bien évidemment ce qui se passe en ville ou à la campagne n'est pas sur la même échelle, néanmoins il faut être prudent et vigilent.

Quelques chiffres intéressants… La reproduction est très rapide : maturité sexuelle à 2 ou 3 mois, 24 jours de gestation, 7 jeunes par portée, 5 portées par année… A ce rythme, la descendance théorique d'une femelle pourrait atteindre 1 000 individus en une année et 250 000 pour sa vie entière !

Les rats sont vecteurs de maladie, la plus répandue est la leptospirose, appelée également par les anciens « la maladie des égoutiers ».

« *La Leptospirose est une maladie bactérienne présente dans le monde entier. Ses principaux réservoirs sont les rongeurs, en particulier les rats, qui excrètent la bactérie dans leur urine. Chez l'homme, la maladie est souvent bénigne, mais peut conduire à l'insuffisance rénale, voire à la mort dans 5 à 20% des cas.* » **Source Institut Pasteur* **En lire plus :** https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/leptospirose

Aujourd'hui, nous arrivons à peu près à contenir leur prolifération et les tenir à distance, mais c'est l'œuvre de chacun d'entre nous d'y veiller, comment faire, tout en conservant des méthodes « naturelles » ?

- Evitez d'entreposer des ordures ou des objets dans lesquels ces rongeurs peuvent se loger ; ne laissez jamais de nourriture à leur portée, y compris dans vos placards, utilisez des boîtes hermétiques pour les protéger ; attention également à vos poubelles, elles ne doivent pas être accessibles.
- La chaux vive et le mortier. Préparez un mélange à base de chaux vive et de mortier, dans lequel vous ajoutez du sucre (en poudre de préférence afin qu'il s'incorpore bien au mélange). Saupoudrez sur les zones de passage des rongeurs. Les rats, attirés par le sucre, s'y précipitent, ce qui leur est fatal.
- Si la menthe poivrée ou la lavande sont très efficaces en huile essentielle ou de manière naturelle pour repousser les rongeurs chez vous, c'est encore plus efficace dehors ! Il vous suffit de planter quelques-unes de ces plantes à l'odeur forte pour vous protéger naturellement.
- Bicarbonate de soude : Pour tuer les rats, mélangez du bicarbonate de soude avec une nourriture attirante, telle que le beurre de cacahuète. Le bicarbonate provoque une production excessive de gaz dans l'estomac du rat, entraînant sa mort.
- La menthe poivrée, l'eucalyptus, la sauge, ou encore le laurier diffusent un effet répulsif naturel très efficace. Une boule de coton imbibée d'huile essentielle placée dans un trou ou près d'un mur fréquenté peut suffire à les faire fuir.

Enfin, rappelons les obligations légales, notamment l'article 119 complétés par les articles 120 à 124 du Règlement de Salubrité Départementale (Légifrance).



INFORMATION AUX ADMINISTRÉS

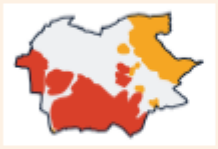
Risque retrait-gonflement des argiles (RGA)

Commune de **Valdelaume** · Deux-Sèvres (79) · INSEE 79140

À DIFFUSER - ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE 2026

Une nouvelle carte officielle entre en vigueur le 1er juillet 2026

L'arrêté du 9 janvier 2026 actualise le zonage réglementaire du retrait-gonflement des argiles. Cette cartographie redéfinit les obligations légales pesant sur les propriétaires, vendeurs et constructeurs. **Valdelaume est modérément concernée : 54,4 % de son territoire** est classé en zone d'aléa moyen ou fort. Les chiffres-clés à retenir :



Aléa fort
Aléa moyen
Faible / non concerné

54,4 %
DU TERRITOIRE EN ZONE D'ALÉA MOYEN OU FORT

0
ARRÊTÉS CATNAT SÉCHERESSE DEPUIS 2018

QUI EST CONCERNÉ ?

CAS 1

Vente d'un terrain

Une étude géotechnique préalable **G1 (loi ELAN)** est obligatoire avant la promesse de vente d'un terrain constructible en zone d'aléa moyen ou fort.

CAS 2

Achat d'un terrain

L'acheteur doit recevoir l'étude G1 avant la signature du compromis. Son absence peut entraîner la **nullité de la vente**.

CAS 3

Propriétaire d'une maison

Surveillez les **fissures**, l'écoulement des eaux et l'éloignement des arbres. En cas de sinistre, déclarez via la procédure **CatNat sécheresse**.

CONSÉQUENCES SI L'OBLIGATION EST IGNORÉE

- **Compromis annulable** par l'acheteur si la G1 n'a pas été annexée à l'avant-contrat.
- **Sinistre non couvert** par l'assurance habitation en l'absence d'étude conforme.
- **Surprime CatNat** portée de 12 % à 20 % depuis le 1er janvier 2025.
- **Délai d'indemnisation** sécheresse étendu à 4 mois (décret 2024-1101).

COMMENT VÉRIFIER MA PARCELLE ?

1. **Application mobile ZoneG1 (gratuite)**
   iOS / Android — résultat en 3 secondes
2. **Site officiel Géorisques**
   georisques.gouv.fr — recherche par adresse
3. **Service urbanisme de la mairie**
   Renseignements aux heures d'ouverture

ZoneG1

Vérifier directement votre parcelle

Scannez ce QR code pour accéder à la fiche RGA de Valdelaume et vérifier votre adresse en quelques secondes.

zoneg1.com/info-rga/79140

Document d'information mis à disposition gratuitement par **TERRASCAN**, éditeur de l'application **ZoneG1** — zoneg1.com. Libre d'utilisation, d'impression et de diffusion par les services municipaux.

Sources : BRGM, Géorisques, base GASPAR (MTECT)
Édition 2026

Communication

➢ Page Facebook de la commune de Valdelaume



A ce jour 468 personnes nous suivent sur la page Facebook de Valdelaume, nous vous remercions pour votre intérêt et espérons que vous allez être de plus en plus nombreux !

Cette page Facebook nous permet de mettre en avant des informations générales et les animations des associations de la commune.

Pour nous trouver, cliquer sur la « loupe » dans Facebook et taper « Commune de Valdelaume ».

➢ Site internet de Valdelaume : https://www.valdelaume.fr/



Nous souhaitons faire figurer dans une rubrique spécifique les entreprises, les auto-entrepreneurs, les gîtes, les hébergements touristiques, etc... Vous souhaitez figurer dans la rubrique, dans ce cas n'hésitez pas , contactez la Mairie dès que possible, afin que nous vous adressions le formulaire de consentement obligatoire à nous retourner pour nous permettre de faire le nécessaire, en nous précisant exactement les coordonnées à publier.
Nous comptons sur vous et restons à votre disposition pour tout renseignement.

Solidarité

➢ Don du sang et don de plasma



EFS : **l'Établissement Français du Sang** est le service public du sang. Leur mission est de collecter le sang, puis de tester, de préparer et de distribuer les produits sanguins destinés aux patients, dans des conditions optimales de sécurité.

<u>Le don du sang et le don de plasma sont deux types de dons différents :</u>

- **Don du sang (sang total)** :



* Prélèvement d'environ **450 ml de sang**
* Le sang est ensuite séparé en : globules rouges, plasma, plaquettes.
* Durée du prélèvement : environ **10 minutes**.
* Fréquence maximale en France
- Femmes : jusqu'à **4 dons par an**
- Hommes : jusqu'à **6 dons par an**

- **Don du plasma :**

* Réalisé par **aphérèse** : une machine prélève le sang, conserve le plasma et restitue les autres composants au donneur.
* Durée du prélèvement : environ **45 à 60 minutes,**
* Le plasma est utilisé pour fabriquer des médicaments ou pour des transfusions.
* Comme les globules rouges sont rendus au donneur, il est possible de donner plus souvent : jusqu'à **24 dons de plasma par an** en France.

Quel don choisir ?

* **Le don du sang** est plus rapide et permet de fournir plusieurs produits sanguins.
* **Le don de plasma** est particulièrement recherché car les besoins sont importants pour la fabrication de traitements destinés à certaines maladies immunitaires, neurologiques ou de coagulation.

En France, les critères pour donner son sang ou son plasma sont très proches, mais il existe quelques différences :

Conditions générales :

Pour un don du sang total ou un don de plasma, il faut généralement :

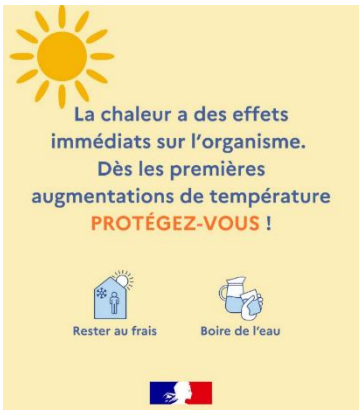
- Être âgé de 18 à 70 ans (certaines limites peuvent varier selon le type de don et les dons antérieurs),
- Peser au moins 50 kg,
- Être en bonne santé le jour du don,
- Présenter une pièce d'identité,
- Répondre au questionnaire médical et à l'entretien préalable avec un professionnel de santé.

Comment donner son sang et son plasma ? Puis-je donner ? faites le test en ligne sur <u>dondesang.efs.sante.fr</u>

➢ Plan canicule

En cette période de forte chaleur, prenez soin de vous : pensez à boire régulièrement de l'eau même sans sensation de soif, à rester dans un endroit frais autant que possible et à éviter les sorties aux heures les plus chaudes de la journée. Restez vigilants face aux signes de déshydratation ou de malaise.

N'hésitez pas à solliciter votre entourage ou vos voisins si vous avez besoin d'aide. Un simple appel peut faire la différence.





Lutte contre l'isolement et la précarité des publics fragiles

CIF SP
SOLIDAIRES ENTRE LES ÂGES

Ce que le CIF SP porte :

Mobilité

- Plateforme du transport solidaire
- Auto école solidaire
- Transport rural à la demande
- Location d'urgence et de solidarité
- L'animation du conseil en mobilités inclusives et le développement de sa plateforme

Lien social

- Portage en consortium du dispositif O2R (opération de repérage et remobilisation) avec l'AIPM et le CBE Mellois
- Portage en consortium de Mieux manger pour tous avec l'épicerie sociale le Relai et la Maison pour tous de Chef Boutonne
- Portage du dispositif du BAFA citoyen Projet en lien avec les acteurs de la jeunesse du Mellois , la Beta Pi Le CSC de Melle, la Ligue de l'enseignement et Familles rurales

Il anime et/ou accompagne d'autres projets :

- Bourse du travail (CESU, formations employés, accompagnement BRSA)
- Réseau de visites à domicile pour les personnes âgées isolées
- Ateliers bien être pour les personnes de plus de 60 ans
- Le troquet de l'info (caravane de lien social)
- Participe au collectif acteurs jeunesse 16-30 ans du PEDT Mellois en Poitou
- Anime le groupe de travail BAFA Citoyen

Le CIF-SP c'est aussi :

- **La formation et le conseil** qui se déploient depuis 2009 sur le territoire, pour les bénévoles et les professionnels du prendre soin.
- **L'accompagnement** des stagiaires des métiers de l'animation et du prendre soin.
- **Certifié Qualiopi** et accompagnement des structures émergentes de l'éducation populaire en ingénierie, l'association conforte le développement associatif par la mutualisation et le prêt de main d'œuvre.

DEUX SÈVRES LE DÉPARTEMENT
Cofinancé par l'Union européenne
PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Haut Val de Sèvre
Mellois en POITOU

➢ NOS AMIS LES BETES

La France est tristement célèbre pour être le pays d'Europe avec le plus d'abandons d'animaux de compagnie pendant la période estivale. Ici, à VALDELAUME, nous ne voulons pas contribuer à ce phénomène, d'autant qu'il existe de nombreuses alternatives :

- Partir avec son animal peut être une belle manière de passer du temps autrement avec son compagnon. Attention à vérifier que votre hébergement accepte les animaux. Pour les chiens, certains gites, hôtels ou campings peuvent exiger une preuve de vaccination, notamment contre la rage et que les chiens soient tenus en laisse.
- La pension, qui peut également être familiale (dans le domicile du professionnel) ou à domicile (chez le propriétaire de l'animal), permet de confier son animal à un professionnel formé et assuré pour partir en toute tranquillité. Cependant, n'hésitez pas à vous informer sur les qualifications (l'ACACED et obligatoire pour proposer la pension animalière) et l'assurance du professionnel de votre choix.
- Confier votre animal à un proche ou un ami pendant votre absence est probablement la solution la moins chère. Attention, tout de même, à vous assurer que votre proche est en mesure de s'occuper de votre animal, que ce soit physiquement ou en terme de temps disponible. Veillez aussi à ce que votre proche soit au courant d'éventuels problèmes de comportement de votre animal, pour éviter qu'il ne s'attire des ennuis.

A ne surtout pas faire :

- Abandonner votre animal sur la voie publique. Si vous ne pouvez vraiment plus garder votre animal, contactez une association qui pourra le replacer en toute sécurité.
- Laisser votre animal divaguer librement pendant votre absence. Vous le mettez en danger et restez responsables des dégâts qu'il peut causer.
- Laissez votre animal chez vous avec trop peu de visites. Par ces temps de fortes chaleurs, il faut vous assurer que votre animal aura toujours de l'eau propre à disposition et accès à un endroit ombragé et le plus frais possible. La déshydratation et l'hyperthermie (coup de chaleur) arrivent vite et peuvent être fatales si elles ne sont pas traitées à temps.

Transporter son animal

Si vous optez de partir en vacances avec votre compagnon, il faut vous assurer qu'il soit bien sécurisé dans la voiture. En effet, un animal en liberté dans votre véhicule devient une distraction et un possible danger. En cas d'accident, un animal non sécurisé devient un projectile capable de blesser ou de tuer un passager ou le conducteur. De plus, vous encourez une amende de 35€ à 750€, selon si les gendarmes considèrent votre animal comme un objet ou un passager.

La meilleure façon de transporter son animal est dans une caisse ou cage de transport adaptée à sa taille et bien sécurisée dans le véhicule.

Il est également possible d'installer une grille de séparation entre l'avant et l'arrière ou coffre du véhicule pour garder tout le monde en sécurité.

Enfin, pour les chiens, il existe des laisses qui se connectent à la boucle de la ceinture de sécurité. Ces laisses doivent impérativement être fixées à un harnais côté chien (jamais au collier) pour éviter les risques de blessures en cas d'arrêt brutal du véhicule.

Ci-après petit guide canicule édité par diaposur.fr

GUIDE CANICULE



Protégeons nos compagnons !

Chiens et chats ne réagissent pas comme nous face à la chaleur. Ils ne transpirent pas mais régulent leur température par l'halètement et par leurs coussinets.
Voici un guide pratique pour vous aider à prendre soin d'eux pendant l'été.

Quand ont-ils trop chaud ?

Seuil d'urgence vitale : dès **35°C** dehors — et bien avant dans une voiture — les mécanismes de refroidissement saturent.
La température normale du chat et du chien se situe aux alentours de **38–39°**. Si la température interne atteint **41°C**, les organes lâchent. Le pronostic vital est engagé.

Le chat

Origine désertique
Très tolérant à la chaleur



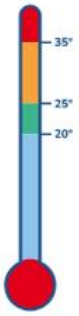
Danger
dès 35°

Confort
30–35° idéal
ok dès 20°

Froid
sous 20°

Le chien

Niveau de confort proche du nôtre
Tolérance très variable selon la race



Danger
dès 35°

Vigilance *
dès 25°

Confort
20–25°

Froid
sous 15–20°
(nordiques sous –10°)

** Faces aplaties (Bouledogue, Carlin) : alerte dès 22°, comme les chiens âgés ou en surpoids.*

4 réflexes à adopter en cas de grosses chaleurs

1 Je veille à leur hydratation



- Je dispose plusieurs gamelles d'eau dans la maison et le jardin
- Je mets des glaçons dans l'eau si besoin **(jamais d'eau glacée !)**
- J'humidifie les croquettes
- J'investis dans une fontaine pour inciter mon chat à boire

2 Je les garde au frais



- Je ferme les volets en journée
- J'ouvre grand les fenêtres la nuit
- Je laisse l'accès aux pièces carrelées et au sous-sol
- Je laisse le ventilateur allumé **(jamais braqué directement sur mon animal)**

3 J'adapte les horaires des sorties



- Je sors mon chien tôt le matin et tard le soir
- Je vérifie que le bitume n'est pas trop chaud **(main posée 7 secondes : si c'est trop chaud pour moi, ça l'est aussi pour ses coussinets)**
- Je privilégie les balades dans l'herbe et l'ombre **(pas de plage aux heures chaudes !)**
- J'évite les jeux et autres efforts physiques en pleine journée

4 Je les soulage en douceur



- Je fais un bon brossage pour aérer la peau **(mais je ne rase pas le poil)**
- Je fais très attention à l'exposition au soleil si mon animal est blanc ou a un pelage très court, et j'applique une **crème solaire vétérinaire** si besoin
- J'utilise un gant mouillé pour rafraîchir **les coussinets, le ventre et l'intérieur des cuisses**
- J'investis dans un brumisateur, un tapis rafraîchissant ou une petite piscine

On ne les oublie pas : eux aussi souffrent de la chaleur



- **Lapins, cochons d'Inde, hamsters…** j'enveloppe une bouteille d'eau congelée dans un linge et je la glisse dans leur cage : ils y chercheront la fraîcheur
- **Poules et basse-cour :** je leur prévois un coin d'ombre ventilé et je change leur eau régulièrement pour qu'elle reste bien fraîche
- **Poissons :** je surveille la température de l'eau de leur aquarium et je le place à l'ombre
- **Chevaux et animaux de prairie :** je mets à leur disposition un abri ombragé et, bien sûr, de l'eau à volonté !

La règle d'or pour tous : de l'eau fraîche, de l'ombre, de la ventilation et du repos aux heures les plus chaudes. Prenons soin d'eux !



Urgence vétérinaire : faire face à un coup de chaleur

LES SIGNES QUI DOIVENT VOUS ALERTER

- Halètement très rapide et bruyant
- Salivation excessive, bave épaisse
- Gencives et langue très rouges, voire violacées
- Léthargie, faiblesse, difficultés à tenir debout
- Vomissements ou diarrhées

LES BONS GESTES EN ATTENDANT

1. Déplacer l'animal à l'ombre et au frais
2. L'envelopper dans des serviettes humides mais jamais glacées
3. Lui proposer de l'eau fraîche mais sans le forcer à boire
4. **Appeler immédiatement un vétérinaire**

Les numéros utiles à garder sous la main

ANIMAL ENFERMÉ DANS UNE VOITURE

17 — Police / Gendarmerie
112 — Urgence européenne

Seules les **forces de l'ordre** sont habilitées à briser une vitre. Si les secours tardent et que l'animal va mourir, l'**état de nécessité (art. 122-7)** vous protège : filmez la détresse, réunissez 2 témoins, brisez la vitre, puis mettez l'animal à l'ombre et donnez-lui de l'eau.

ANIMAL EN DÉTRESSE OU MALTRAITÉ

17 / 112 — Danger imminent
3677 — Signalement maltraitance

Vie en danger (inconscience, convulsions) : appelez le **17** ou le **112**. Pour signaler une négligence, le **3677** ou les associations (**SPA**, **30 Millions d'Amis**, **Fondation Brigitte Bardot**) disposent d'enquêteurs habilités à intervenir.

URGENCE VÉTÉRINAIRE (COUP DE CHALEUR)

3115 — Urgence véto - gratuit
Votre véto — N° de garde sur le répondeur

En attendant, rafraîchissez-le **progressivement** sans créer de choc thermique **(pas d'eau glacée)** et mettez la climatisation dans la voiture. Restez vigilant : même rétabli en apparence, un animal peut conserver des **lésions internes invisibles**.

➢ Canicule et faune sauvage

Des jours, des semaines sans pluie : de grandes zones sans plans d'eau ou rivières sur notre grande commune.
La faune souffre, nous sommes TOUS concernés, ne laissons pas notre faune, nos oiseaux mourir de soif. Pensez à installer des abreuvoirs et à remplir ceux qui ont été installés dans la nature si vous le pouvez.



➢ **« Pass piscine et cinéma » valable sur l'ancien canton de Chef-Boutonne**

Le CCAS de Chef-Boutonne aux côtés des enfants

Pass Piscine et Cinéma



1 seule carte pour 2 activités

Cinéma : 4 entrées gratuites
Piscine : 10 entrées gratuites

En + : Gratuité pour un parent accompagnateur d'un enfant de moins de 10 ans !

Cette aide est valable :

- du 4 juillet au 28 août 2026 pour la piscine de Chef-Boutonne
- du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027 pour le cinéma
- pour les enfants jusqu'à 16 ans

Rendez-vous en mairie de votre lieu de résidence (communes de l'ancien canton) ou au CCAS de Chef-Boutonne avec :

- une photo d'identité



Chef-Boutonne
Entre sources et nature

Piscine communautaire de
CHEF-BOUTONNE

Baignade – Horaires

Période du
Lundi 15 juin 2026 au mercredi 01 juillet 2026

Jour	Horaires
Mercredi	15h00 – 19h00
Dimanche	15h00 – 19h00

La piscine sera fermée le jeudi 02 et le vendredi 03 juillet toute la journée

Période du
Samedi 04 juillet 2026 au vendredi 28 août 2026

Jour	Horaires
Lundi	Jour de fermeture
Mardi	10h30 – 12h00
	15h00 – 19h00
Mercredi	15h00 – 19h00
Jeudi	15h00 – 19h00
Vendredi	15h00 – 19h00
Samedi	15h00 – 19h00
Dimanche	10h30 – 12h00
	15h00 – 19h00

Mellois en POITOU

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE SERVICES

À chacun son service public

Famille, santé, recherche d'emploi, retraite...

Les services du quotidien à moins de 20 minutes de chez vous.

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pour un déplacement efficace :
✓ pensez à prendre vos identifiants

À LA MOTHE SAINT-HÉRAY
27 rue du Maréchal Joffre

LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 10 95 23
franceservices.lamothesaintheray@melloisenpoitou.fr

À LEZAY
7 rue Gate Bourse

LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 13h30-17h

05 49 07 33 81
franceservices.lezay@melloisenpoitou.fr

À CELLES-SUR-BELLE
1 avenue de Limoges

LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 13h30-17h

05 49 08 18 87
franceservices.cellessurbelle@melloisenpoitou.fr



À CHEF-BOUTONNE
7 avenue de l'hôtel de ville

LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 29 28 03
franceservices.chefboutonne@melloisenpoitou.fr

À SAUZÉ-VAUSSAIS
40 grand rue

LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 07 75 22
franceservices.sauze@melloisenpoitou.fr

● France services à Brioux-sur-Boutonne | 05 49 07 85 34 | brioux-sur-boutonne@france-services.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR · MINISTÈRE DE LA JUSTICE · FINANCES PUBLIQUES · France Travail · l'assurance retraite · L'Assurance Maladie · msa santé famille retraite services · ALLOCATIONS FAMILIALES · France Rénov' · CHÈQUE ÉNERGIE · LA POSTE

www.melloisenpoitou.fr Mellois en Poitou



Les France services pour vous accompagner

France services

Les France services sont un réseau de plus de **2 800 lieux d'accueil et d'accompagnement** pour vous aider à réaliser vos démarches administratives du quotidien.

Si vous avez **besoin d'aide pour effectuer** un paiement en ligne, les conseillers France services vous accompagnent dans votre démarche.

Trouvez un espace France services près de chez vous

Vous avez des questions sur les modes de paiement ?
Vous souhaitez trouver le buraliste le plus proche de chez vous ?
Rendez-vous sur impots.gouv.fr

Direction générale des Finances publiques
Mars 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES



Perte, fraude... Vous êtes sûr de vouloir payer par chèque ?

En 10 ans, l'usage du chèque **a chuté de plus de 75 %.** Il ne représente plus que **4,5 % des paiements,** mais 30 % des coûts de traitement.

Un chèque peut se perdre. Il peut aussi servir à des fraudes et expose l'usager à des risques d'escroqueries. Le paiement par chèque n'est pas possible au-delà de 300 €.

Ce dépliant vous guide vers des solutions simples, rapides et sécurisées.

0 809 401 401 Service gratuit + prix appel

France services

Quelles sont vos solutions de paiement ?

Pour payer les factures émises par votre collectivité

Si vous souhaitez régler une facture de cantine, de crèche, d'eau, d'hôpital... Des solutions s'offrent à vous.

Le prélèvement automatique

Si vous devez **payer plusieurs fois le même service** (par exemple, la cantine, la crèche ou la garderie), cette solution est faite pour vous. Elle simplifie et sécurise vos paiements et **évite les oublis.**

La plateforme de paiement payfip.gouv.fr

PayFiP est une **plateforme de paiement en ligne** de la DGFiP, gratuite et simple d'utilisation. Vous pouvez l'utiliser dès lors que le service public (collectivité locale, hôpital, école, etc.) a adhéré au dispositif.

Avec PayFiP, payez par :

- **Prélèvement unique**
  Saisissez vos coordonnées bancaires figurant sur votre RIB, puis validez.
- **Virement simplifié** (dès l'automne 2026)
  Vous serez redirigé sur votre espace bancaire pour vous authentifier et valider le virement.
- **Carte bancaire**
  Entrez les références de votre carte bancaire, un clic et c'est validé, tout simplement.

Pour payer vos impôts

Pour payer vos impôts, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- **Avec le paiement en ligne,** vous disposez d'une formule rapide et sans engagement pour le paiement de tous vos impôts.
- **Avec le prélèvement à échéance,** vous ne risquez plus d'oublier de payer votre impôt
- **Avec le prélèvement mensuel,** vous n'avez plus à vous soucier de vos échéances de paiement.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur **impots.gouv.fr**



Pour payer vos amendes

Régler votre amende, c'est simple, rapide, sécurisé et possible à tout moment.

Vous pouvez la payer en ligne sur **amendes.gouv.fr** avec votre carte bancaire : quelques clics suffisent et vous recevez aussitôt la confirmation de votre paiement.

Vous pouvez également utiliser **l'application mobile amendes.gouv,** pratique et sécurisée, qui vous permet de saisir les références de votre avis, de payer depuis votre smartphone et de conserver une trace de règlement.

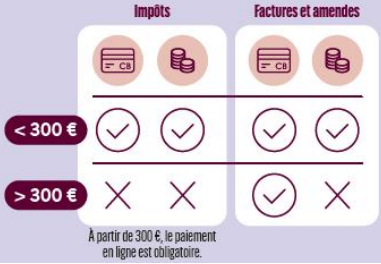
BON À SAVOIR

Le paiement en ligne ou depuis l'application **amendes.gouv,** vous offre des délais plus favorables que le paiement effectué par chèque :

- Le délai de paiement de l'amende forfaitaire passe de **45 à 60 jours.**
- Le délai pour bénéficier de la **réduction de 20 %** sur l'amende forfaitaire majorée est porté de **30 à 45 jours.**

Le paiement de proximité chez les buralistes et partenaires agréés

La DGFiP propose, avec le réseau des buralistes et partenaires agréés, **une offre de paiement de proximité.** Si votre facture comporte un QR code spécifique, rendez-vous chez votre buraliste agréé, scannez et payez en toute sécurité, dans la limite de 300 € selon le mode de paiement.



À partir de 300 €, le paiement en ligne est obligatoire.

Mise à jour Novembre 2023

Numéros utiles

Pour accéder aux services actuels offerts par la communauté de communes, contactez-nous à partir des numéros utiles.

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Éducation

05 49 27 56 84 **service scolaire, transport scolaire,** (inscriptions, lignes...)
restauration scolaire, petite enfance, enfance, jeunesse.

Animation sportive

05 49 35 13 57 **base de loisirs du Lambon**
05 49 07 15 69 **équipements sportifs couverts**
05 49 07 15 69 **service piscines**
05 49 27 01 91 **piscine Aqua'Melle**

Animation du territoire

05 49 27 09 62 **Pays d'art et d'histoire**
05 49 27 26 98 **musée de Rauranum**

France services

05 49 08 18 87 **Site Celles-sur-Belle**
05 49 29 28 03 **Site Chef-Boutonne**
05 49 10 95 23 **Site La Mothe Saint-Héray**
05 49 07 33 81 **Site Lezay**
05 49 07 75 22 **Site Sauzé-Vaussais**

Attractivité économique et touristique

05 49 07 85 28

Associations

05 49 290 290 **demande de participation, versement**

Cycle de l'eau

05 49 29 13 16 **accueil**
06 83 37 57 10 **numéro d'urgence** (secteurs Celles-sur-Belle, Lezay, Melle)
06 67 01 62 45 **numéro d'urgence** (secteurs Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais)

Prévention et gestion des déchets

05 49 27 56 79 **achat de composteurs, collecte des ordures ménagères et des encombrants, déchèteries, location de broyeurs**

Services techniques

05 49 07 78 42

Aménagement et habitat

05 49 29 83 93

Informations complémentaires au 05 49 290 290.

Icônes Sémaphore communication

CIAS **Pour les services du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :**

05 49 27 80 20 - EHPAD Fondation Dussouil, Lezay
05 49 29 81 16 - EHPAD La rosée d'antan, Chef-Boutonne
05 49 27 14 44 - Résidence autonomie La Garenne, Melle
05 49 07 13 14 - Siège administratif, Lezay
05 49 29 20 63 - Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : Melle, Lezay, Brioux-sur-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Celles-sur-Belle
05 49 27 80 21 – Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Siège administratif :
Les Arcades, 2 place de Strasbourg CS 60048 - 79500 MELLE

Courriel : accueil@melloisenpoitou.fr
www.melloisenpoitou.fr

➢ **Numéros utiles Hôpital de Ruffec**

ORGANIGRAMME DE L'HOPITAL PUBLIC de RUFFEC

Avril 2026

Source Association « Soutien en Urgence à la vie de l'Hôpital du Bassin de Ruffec »

HOSPITALISATION Standard Tel : 05 45 29 50 00

URGENCES - SMUR
Chef de service : Dr DE LUSTRAC
2 médecins 24 H / 24H – 7jrs /7
sur place

SOINS MEDICAUX de READAPTATION
Chef de service : Dr FERAUGE
20 lits ouverts / 35

EHPAD
« Les maisons de Marthe. »
Dr MATHIEU

MEDECINE
Chef de service : Dr GUEBE

HOSPITALISATION de Jour
Endocrino-diabétologie
Dr CADART : 1 journée / mois

IMAGERIE MEDICALE

RADIOLOGIE - ECHOGRAPHIE - MAMMOGRAPHIE - SCANNER
Sur rdv du Lundi au Vendredi de 9h à 17h
Tel : 05.45.29.50.23 Mail : *imagerie.secretariat@ch-ruffec.fr* Mail scanner : *rdv.scanner@ch-ruffec.fr*
Equipe territoriale partagée :
Un radiologue présent sur place de jour en semaine + Télé-radiologie 24H/24 – 7j/7

EQUIPES MOBILES

EMSP (Equipe Mobile de Soins Palliatifs)
Tel : 05 45 29 54 10 du lundi au vendredi

EMA (Equipe Mobile d'Addictologie) : Dr TABUTEAU
Tel : 05 45 29 54 93 Mail : *addictologie@ch-ruffec.fr*
Consultation psychologue et consultation infirmière sur rdv du lundi au vendredi de 9h à 17h

PASS (Permanence Accès aux Soins de Santé) : Dr TABUTEAU
Tel : 05 45 29 54 93 Mail : *pass@ch-ruffec.fr*
Consultation psychologue et consultation infirmière sur rdv du lundi au vendredi de 9h à 17h

CONSULTATIONS EXTERNES

Tel : 05 45 29 50 80 Mail : *consultations.secretariat@ch-ruffec.fr*
sur rdv du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h

CARDIOLOGIE
Dr LANDRAGIN :
½ journée - 1 fois / mois
Dr VIEYRES :
½ journée - 3 fois / mois

ENDOCRINO-DIABETOLOGIE
Dr CADART : 1 journée / semaine

Diabète éducation thérapeutique
Plaie et Cicatrisation:
Mme BOUVIER – infirmière IPA
2 ½ journées / semaine

CHIRURGIE VISCERALE
Dr LIPPMANN :
½ journée - 2 fois / mois

ORL Dr SCHLEGEL
2 journées / semaine

UROLOGIE Dr GUILLAUME
1 journée / semaine

PNEUMO-ALLERGOLOGIE - *Dépistage de l'Apnée du sommeil*
Dr LAGRANGE : ½ journée / semaine
Dr BARA : 2 journées / semaine

ORTHOPEDIE
Dr MULLER : ½ journée / semaine
Dr DROUINAUD : ½ journée / semaine

DIETETIQUE :
Mme GUIGNOUARD
1 journée / semaine

HYPNOSE MEDICALE:
Mme CORMAU - infirmière

MAISON SPORT SANTE:
Sur prescription médicale
Tel : 06 08 53 42 63
Bilan physique, conseils, accompagnement, orientation vers des séances sport santé

Centre Périnatal de Proximité (CPP)

Suivi de grossesse - Gynécologie } → Sages-femmes : Mme TROESCH – Mme RE – Mme LIZOT
Mme HUBERT – Mme ALBERT
Tel : 05.45.29.50.85 Mail : *cpp.secretariat@ch-ruffec.fr*
sur rdv du Lundi au Vendredi de 9h à 17h
possibilité de suivi gynécologique par les sages-femmes

VIE ASSOCIATIVE

➢ ACCA de Hanc

Notre **Assemblée Générale a eu lieu le 06 juin 2026** en présence de 12 adhérents. Notre conseil d'administration a été réélu en totalité à l'unanimité pour 3 ans.

Pour rappel Mr BROUSSARD Francis est le président ; Mr BAUDRIT Ghislain est Vice-Président ; Mr POINT Dominique est Trésorier et Mr SICAUD Etienne est Secrétaire.

Nous sommes confrontés à un surcoût de 40 % de la cotisation de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres et envisageons de faire une vente à emporter à la rentrée. Nous vous tiendrons informer dans le prochain journal.
il nous reste 15 bocaux de pâté a 10 euros les grands et 5 euros les petits. Contactez-nous si vous êtes intéressés.

Nous sommes à la recherche du jeu de Rampeau -boules et quilles -qui a été au Breuil-Coiffaud très longtemps, pour le remettre au stade de Pioussay. Nous comptons sur vous pour nous aider ; merci d 'avance.

➢ Hier et aujourd'hui



➢ Ecole de Pioussay, Valdelaume – APE Pioussay





L'association des parents d'élèves vous remercie

Le samedi 13 juin avait lieu la kermesse de l'école de Pioussay !
Nous tenions à remercier chaleureusement toutes les personnes présentes lors de cette belle journée ! Parents, grands-parents, familles, habitants de la commune et des alentours, votre présence, votre bonne humeur et votre soutien ont largement contribué à la réussite de cet événement !



De nombreux spectateurs ont pu profiter du talent de nos jeunes acteurs lors de leur scène de théâtre, suivie d'une danse tous réunis 😊 sous un très beau soleil ☀ S'en est suivi notre repas moules/frites où vous étiez plus de 150 personnes 😁

Après celui-ci, la kermesse a pu commencer avec l'arrivée des poneys des Écuries du Breuil mais aussi les incontournables structures gonflables, ventriglisse, pêche à la ligne, jeux en bois et maquillage 🤡









Est ensuite venue l'heure du tirage au sort de la tombola avec plus de 160 lots à gagner pour une somme totale de plus de 3000€.
Nous félicitons tous nos vendeurs avec plus de 1700 tickets vendus, ainsi que les grands gagnants (#1 Maë & Luc ; #2 Clémence & Margaux ex-æquo avec Esteban ; #3 Aaron) qui remportent chacun une carte cadeau 🎁

Merci à tous ! 🍦

Tous les bénéfices de cette journée serviront à financer les prochaines sorties et voyage scolaire !



Cette belle journée n'aurait pas été possible sans l'investissement de nos bénévoles, qui donnent de leur temps et de leur énergie tout au long de l'année pour organiser ces moments de convivialité et permettre de financer les projets de nos enfants. 👏

Si vous souhaitez vous aussi contribuer à ces projets et participer à la vie de l'école, n'hésitez pas à nous rejoindre : toute aide, même ponctuelle, est précieuse et sera la bienvenue ! 🤝

Merci pour votre soutien, merci pour nos enfants ☺

➢ Les Ecuries du Breuil

Pas de vacances aux Ecuries du Breuil !
Mais des horaires adaptés avec la chaleur : balades, cours le matin et le soir, stages de 2h par niveau, balades nocturnes et camps poneys pour les plus confirmés.
Tarif spécial pour les moins de 14 ans habitants de Valdelaume : 10 séances pour le prix de 5 !



FRANCE ALZHEIMER & MALADIES APPARENTÉES

En partenariat avec LES ÉCURIES DU BREUIL,

FRANCE ALZHEIMER 79, antenne MELLOISE, organise des séances de MÉDIATION ÉQUINE.

D'autres activités vous sont proposées pour les Aidants, les Aidés, et Aidants/Aidés sur CHEF-BOUTONNE et MELLE.



Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter nos bénévoles :

Bénévole référente :
Danielle au 06 83 85 76 69 | Mail : danielle.chassin68@orange.fr
Bénévole :
Laurence au 06 59 51 59 07 | Mail : mitilou@orange.fr

A l'occasion de la **JOURNÉE MONDIALE ALZHEIMER** et des **30 ANS de l'association**
Dimanche 6 septembre 2026 de 9H à 18H à Salle des Fêtes à CHAURAY 66 Rue Victor 79180 CHAURAY

VENEZ NOUS SOUTENIR EN PARTICIPANT

MARCHE SOLIDAIRE	6 € / personne
Parcours 13 km	départ 9H
Parcours 4 km	départ 10H30
REPAS	15 € / personne
Sur réservation	
Par téléphone	06 27 27 07 14
Par mail	familledevaud@hotmail.fr

Ouvert à tous !

ANIMATIONS : musicale, promenade en calèche, jeux, tombola, buvette (À partir de 14h)

France ALZHEIMER 79 est à votre écoute avec ses Bénévoles MELLOIS :
Bénévole référente : **Danielle** au **06 83 85 76 69** / Mail : danielle.chassin68@orange.fr
Bénévole : **Laurence** au **06 59 51 59 07** / Mail : mitilou@orange.fr

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter

➢ **ACCA d'Ardilleux**



➢ Un peu d'histoire

79 **Hanc** NR 1997

Eglise

Quand J.-François Cail offrait une cloche

La commune de Hanc a récemment fait réparer le soutènement de la cloche de l'église du village. Jean-Lou Richard et Jean-Loup Charruyer, les artisans chargés des réparations ont découvert des inscriptions sur la cloche de l'église. Celles-ci attestent que la cloche a été baptisée en 1867, et a eu pour parrain, Jean-François Cail, le célèbre industriel chef-boutonnais.

Les registres paroissiaux complètent cette histoire en signalant qu'en « *l'an 1867, le 3 juillet, a été bénite la cloche de la paroisse de Hanc par M. Gautron, curé de Chef-Boutonne ; le parrain a été Jean-François Cail, manufacturier, officier de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre royal, lequel, M. Cail ne pouvant assister à cette manifestation, a délégué pour le représenter, M. Pierre-Joseph Pimpin, régisseur de la terre des Plants et la marraine, Mme Marie-Anaïs Cornu, qui ont signé avec nous, Pierre Eléonor Cornu, maire, et J.-R. Magne, curé de Hanc* ».

En 1867, le petit apprenti chaudronnier, né à Chef-Boutonne, en 1804, résidait à Paris ; il n'avait pu se déplacer, trop préoccupé par la fabrication de ses locomotives, ponts ou voies ferrées. Il était déjà célèbre depuis longtemps.

Jules Verne devait même le citer comme le constructeur des réservoirs du Nautilus dans « 20.000 lieues sous les mers ». En 1868, J.-F. Cail, de son vivant, avait sa place à Chef-Boutonne. En 1871, il décédait. Il est enterré au Père-Lachaise, bien loin de l'église de Hanc.





« Jean-François Cail est un entrepreneur industriel, constructeur mécanicien français, né le 8 février 1804 à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres) et mort le 22 mai 1871 au domaine des Plants (ou Plans) à La Faye en Charente. »
https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Fran%C3%A7ois_Cail



PHOTO MYSTERE : « KEKOLE K'SA »

Cette photo a été prise sur la Commune de VALDELAUME, où ? A vous de deviner …

Nous organisons un petit concours ludique tout au long de l'année. A chaque bulletin à vous de retrouver où a été prise la photo et ce qu'elle représente, vos réponses seront à envoyer sur la boîte mail de la Mairie : mairie-valdelaume@paysmellois.org
ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres avec vos coordonnées, à l'adresse suivante :
« MAIRIE DE VALDELAUME – PHOTO MYSTERE
1 rue du Puits Grelet – HANC - 79110 VALDELAUME ».
Le gagnant recevra un lot, s'il y a plusieurs bonnes réponses, un tirage au sort sera pratiqué parmi les bonnes réponses. Le résultat et la réponse seront communiqués dans le bulletin suivant.





La gagnante du concours de la photo mystère du bulletin n°26 est Mme Pascale MORICET , qui remporte un bon d'achat de 20€ chez la fleuriste « Au Jardin du Temps » à Chef-Boutonne.

Vous trouverez ces plaques de concours de sauts d'obstacles aux Ecuries du Breuil, visible de l'extérieur.



➢ **Infos diverses : Programme Jeunes été 2026**



Vous pouvez déposer ici vos petites annonces.

Associations, Professionnels
Vous souhaitez faire connaître votre activité (associations, entreprise… etc), n'hésitez pas à contacter la mairie pour insérer un article dans les prochains bulletins.

Publication de la commune de Valdelaume
Directeur de publication : Le maire de Valdelaume
Imprimé et distribué par nos soins à 550 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique